

# Le couvent des Frères Prêcheurs de Nice et ses relations avec les provinces françaises et italiennes de l'Ordre Dominicain

---

Etudier les appartenances successives du couvent des Prêcheurs de Nice, au cours des siècles, à telle ou telle province de l'ordre, nous a paru propre à manifester, sur un cas limité mais précis, un aspect de l'évolution de cette ville dont l'histoire du couvent n'offre que le reflet (1).

Fondé en 1242 par des dominicains venus d'Avignon, puisque c'est au prieur de ce couvent, représentant l'ordre, que *Jordanus Riquieri* fait don de sa terre, le couvent de Nice est agrégé à la province de Provence. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le territoire français actuel est divisé en deux provinces : la province de France pour le Nord ; pour le Midi, la province de Provence dont le territoire se situe au-dessous d'une ligne diagonale allant de Limoges à Nice, le principe d'unité étant dans le cas présent plus linguistique que politique. En 1275, cette province de Provence comptant trop de couvents adopte un système de démultiplication dit de « vicairies ». Nice avec les couvents de Marseille, Tarascon, Arles, Grasse, Sisteron, Aix, appartient à la vicairie de Marseille, et non à celle

---

(1) Dans la législation actuelle de l'Ordre Dominicain, fidèle, grosso modo, à la législation primitive, l'unité de base est le couvent, ensemble de huit religieux clercs au minimum qui élisent leur prieur pour une durée déterminée (3 ans). Plusieurs couvents groupés forment une unité administrative, la province. Celle-ci couvre un territoire déterminé dont le principe d'unité est, soit linguistique, soit politique, ou encore dicté par une suite de circonstances historiques et les nécessités apostoliques.

d'Avignon, malgré son origine. Ce sont donc bien les couvents provençaux qui se trouvent ainsi réunis (2).

En 1303, la province de Provence est obligée de se scinder, et donne naissance à deux autres provinces : l'une qui va de l'Atlantique à Carcassonne inclus, et qui prend le nom de province de Toulouse; l'autre, dont le territoire s'étend de Narbonne à Nice, garde le nom de *provincia Provinciae*. C'est à cette dernière, bien sûr, qu'appartient le couvent de Nice.

Dans les remous religieux du xv<sup>e</sup> siècle se créent des congrégations de réforme, parmi lesquelles la congrégation de France, érigée en 1497, et composée de couvents réformés des provinces de Toulouse et de Provence. Dans les actes du chapitre général tenu à Rome en 1539, nous lisons : *Acceptamus et approbamus incorporationem conventus Niciensis prov. Provinciae congregationi Franciae, et, quantum opus est, dictum conventum incorporamus eidem congregationi juxta breve Pauli III* (Moph. IX, 281).

Cette congrégation cédant la place en 1569 à une province de réforme dite Occitaine, à cette date le couvent de Nice doit revenir à la province de Provence, puisque sur une liste des couvents appartenant à cette dernière, liste datant de 1573, figure le couvent de Nice (3). Il y demeure jusqu'en 1644, date qui marque une étape décisive dans son histoire, étant alors transféré de la province de Provence à celle de Lombardie. Par les actes du Chapitre général tenu à Rome pour la Pentecôte, en mai 1644, nous avons le témoignage que l'affaire est en cours. Les Pères niçois sont en effet priés de régler leurs impôts à la province de Provence à laquelle ils appartiennent encore. Dans la même ligne on recommande aux supérieurs de cette même province de Provence de ne pas créer de difficultés au bachelier *Jean de Judicibus*, du couvent de Nice,

---

(2) Dans les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle l'on peut citer, du point de vue qui nous intéresse ici, deux cas de relations entre Nice et Marseille : le dominicain fr. Rostagnus, nommé évêque de Nice le 5 avril 1323, était prieur du couvent de Marseille en 1320 ; lui succède, le 9 mai 1329, sur le siège épiscopal niçois, fr. Jean Artaudi, o.p. Ce dernier vient d'être le quatrième prieur de Saint-Maximin et sera ensuite transféré, en janvier 1334, à l'évêché de Marseille.

(3) Archives générales de l'Ordre Dominicain, Rome - Sainte-Sabine (Agop.), *Registres des Maîtres généraux*, IV, vol. 39, f. 88.

pour son magistère, sous prétexte d'union ou de séparation (4). Le 22 octobre 1644 dans les registres du Père général Th. Turcus on lit que le couvent de Nice n'est pas encore séparé de la province de Provence, que rien n'est encore décidé. Le 2 décembre de la même année, aux pages du même registre, il est déclaré que la séparation a été décidée et conclue (5). C'est du 24 janvier 1645 qu'est daté le bref pontifical agréant le couvent de Nice d'une façon définitive à la province de Lombardie (6). La raison avancée par le texte du décret est que les Prêcheurs niçois sollicitent depuis longtemps leur rattachement à une province de langue italienne (7). La province de Provence à laquelle ils appartiennent use de l'idiome français, alors qu'ils emploient eux, tout comme leurs concitoyens, l'italien, langue officielle au pays de Nice depuis 1561.

M. Logvinenko, dans un excellent diplôme consacré à l'histoire du couvent de 1242 à 1645, propose une autre explication de la séparation, exclusivement politique celle-là (8). Je me garderai bien de la rejeter, cependant l'explication officielle, de la difficulté

(4) « Decernimus conventum Niciensem teneri persolvere contributiones hujusque debitas et caeteras expensas RR.A.P.P. Provincialibus (prov. Provinciae) sicut caeteri conventus provinciae, quousque Reverendissimus P. Generalis aliter ordinaverit. Interim decernimus ne, proetextu unionis vel separationis dicti conventus Niciensis a provincia, fiat aliquod gravamen R.P. baccalaureo Joanni de Judicibus pro suo magisterio et regentia in dicta provincia, casu quo non separetur. » (*Monumenta Ordinis FF. Praedicatorum Historica* [Moph.], vol. XII, p. 145.)

(5) Agop., IV, vol. 80, f. 44 et 71.

(6) *Bullarium Ordinis Praedicatorum*, tome VI, p. 146.

(7) Cf. lettre du 28 janvier 1631 des Prêcheurs de Nice au Maître Général, Arch. Dép. H-1129 : « ove habbiamo sperenza di esser aggregati » (à la prov. de Lombardie).

(8) « Le cardinal A. Barberini, que Christine de Savoie appelait son cousin, était l'homme le mieux en mesure de contenter les désirs de la régente ; il avait, en effet, la haute main sur l'Ordre depuis qu'il avait fait destituer le maître général, Nicolas Ridolfi, au mois d'avril 1644 ; le vicaire général ne pouvait que s'incliner devant la volonté du neveu du pape. D'autre part, le cardinal Maurice de Savoie avait participé à l'élévation de cette famille Barberini, par son action en faveur de Maffeo Barberini devenu, lors du conclave de 1623, le pape Urbain VIII. Il avait conservé de bonnes relations avec le clan des neveux, François, Taddeo et Antoine, qui l'avaient notamment appuyé, en 1636, dans sa révolte contre la France. Ces amis de la cour de Turin auraient donc probablement donné une suite favorable à la requête de la régente, si le temps ne leur avait fait défaut : Urbain VIII mourut le 29 juillet. Immédiatement, le vice-roi de Naples et le grand duc de Toscane, représentants de l'Espagne, exigèrent que l'Eglise répudiât les Barberini qui l'incarnaient hier. La fuite du cardinal Antoine dans les Etats de Savoie, à Nice puis à Turin, risquait d'attirer une défaveur sur ceux qui accueillaient le banni, et la demande des frères prêcheurs aurait pu rester en souffrance, si le nouveau pontife, Innocent X, n'avait été un ennemi personnel de Mazarin ; il s'empresse de reprendre l'affaire à son compte et, le 24 janvier 1645, un décret régularisait la situation du couvent. » (J. Logvinenko, *Le couvent des FF. Prêcheurs de Nice*, diplôme inédit déposé aux Arch. dép. à Nice, p. 81.)

linguistique, ne doit pas être minimisée. Communauté moyenne d'environ 18 religieux, ce couvent, isolé du reste de la province de Provence de par la triple conjoncture géographique, politique et linguistique, a conscience d'être négligé, voire même oublié. Dans les assemblées que sont les chapitres provinciaux, les délégués du couvent niçois ne peuvent que se sentir étrangers. Situation très inconfortable qui les amène à regarder du côté des provinces italiennes où ils trouveraient au moins une communauté de langue. Et que cette situation fut non seulement inconfortable mais encore dommageable au vrai bien de la communauté, j'en vois la preuve dans l'essor que connaîtra le couvent à dater de son incorporation à la province lombarde. C'est alors qu'il vivra, dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle et les premières années du xviii<sup>e</sup>, la meilleure période de son histoire. Mais en 1760, le Maître général Boxadors est de passage à Nice, les Pères niçois se plaignent auprès de lui de n'avoir pas reçu la visite du provincial de Lombardie depuis bien des années. Six ans plus tard (19 juillet 1766), le même Maître général félicite le provincial lombard, Benoît Caldara, qui se rend à Nice. De ce fait, nous pouvons conclure que le couvent niçois a été à nouveau délaissé (9).

Bientôt les événements politiques se précipitent et, dès septembre 1781, l'abbé de Traves, chargé d'affaires du roi de Sardaigne à Rome, dans une conversation avec le Maître général Quiñonès, conversation dont le registre généralice a gardé mémoire (10) amorce le passage du couvent de Nice à la province de Piémont. Le 3 novembre 1781, le Maître général institue le Père Dominique Sarra, provincial de la province Saint-Pierre-Martyr, vicaire avec juridiction priorale sur le couvent de Nice (11). Le même registre nous a conservé quelques fragments de lettres du général Quiñonès relatives à cette affaire qui ne paraît pas avoir présenté grandes difficultés, et qui trouve son dénouement en septembre-octobre 1782 (12).

(9) Agop., IV, vol. 257, f. 45.

(10) Agop., IV, vol. 255, p. 23.

(11) Agop., IV, vol. 255, p. 45.

(12) 7-IX-1782. Lettre du M.G. Quiñonès au prieur de Nice Jean-Michel Avenas: « Intendo quanto mi significa V.P. esserle occorso nella visita col P.M. Provinciale (D. Sarra); e siccome avrei desiderato che le cose fossero seguite di miglior concerto, così non posso lasciare di raccomandarle di fare e prestarsi a tutto quello che conduce a produrre la pace e buona armonia tralle

Dix ans plus tard, c'est l'entrée des troupes françaises à Nice qui, en octobre 1792, dispersent la communauté des Prêcheurs. Il ne nous reste qu'une trace de cette communauté niçoise après le naufrage, datée du 1<sup>er</sup> juin 1802 : *Reverendus Pater Magister Frater Joseph Raynaud, Provincialis Lombardiae, jam existens in provincia S. Petri M. ab annis pluribus institutus est (a V.G. Gaddi) dispersorum Niceae fratrum pastor et vicarius cum priorali jurisdictione atque commendata sunt ei conventus S. Dominici Niceae restauratio et restitutio...* (13).

Ce n'est que dans des temps tout récents que cette restauration, souhaitée dès 1802, a pu être réalisée. Le couvent des Prêcheurs de Nice retournant alors à la première province à laquelle, dans les temps primitifs de l'ordre, il avait appartenu.

P. AMARGIER, o.p.

---

parti di un corpo che essendo sul suo formarsi hà bisogno di scambievole unione, per servir così alle plissime intension di sua Maestà ed al bene e decoro di codesta provincia. Le racomando di entrare di buona fede in questi miei giusti sentimenti e di mostrare cogli effetti in qualunque incontro di averli adotta ». (Agop., IV, vol. 255, p. 260.)

21-IX-1782. Du M.G. Quifionès au provincial de Piémont D. Sarra : « Intendo l'incontri avuti da Lei in alcuni dei conventi uniti ultimamente a codesta nostra provincia (de Piémont)... L'accaduto di nostra sempre più la necessità da me di procedere in questi principii con dolcezza e buon maniera ; mentre il fare altrimenti non servirà che ad accrescere le animosità e a dar occasione che ad ogni passo nasca un disturbo. (Agop., IV, vol. 255, p. 271.)

16-X-1782. Du M.G. Quifionès au prieur J.-M. Avenas : « Resto inteso delle buone grazie usate da Lei al Padre Maestro Provinciale (D. Sarra) e consolato dei buoni sentimenti suoi, e di tutti codesti Padri ». (Agop., IV, vol. 255, p. 289.)

(13) Agop., IV, vol. 262, p. 24.

## APPENDICE

## LISTE DES PRIEURS DU COUVENT DE NICE

Ce n'est qu'autant que nous avons pu retrouver la trace de l'un ou de l'autre avec mention d'une date que nous donnons cette liste, hélas fragmentaire, des prieurs du couvent. Ce n'est qu'à dater de 1644 qu'elle devient à peu près complète et précise. Nous la devons au P. C. Mercier. Les chiffres entre parenthèses indiquent la répétition des priorats.

Guillaume de Camnato	1316
Guillaume de Saint-Blaise	1324
Pierre Nielli	1355
Hugues Auricula	1416
Honoré Caravadossi	1440, 1451, 1474
Barthélemy Pons	1440, 1451
Barthélemy André	1449
Barthélemy Raymond	1474
Lucien Beruzzi	1495, 1502, 1509
J... Salvatoris	1567
Dominicus Gallus	1569
Paul Bérenguier	1583, 1587, 1591
Pierre Cuggia	1587
Raphaël Cotto	1588, 1591, 1594, 1609
Vincent Tibaldo	1591
Thomas Caravadosso	1591
Honoré Grasso	1602
Pierre-Paul Passeron	1602, 1622
Louis Cabriero	1618
Hyacinthe Taone	1620 - 1623
Antoine Passant	1623
Michel-Ange Massena	1629 - 1631
André Bandetto	1632 - 1635
Paul Bontà	1636 - 1638
Albert Vaccherio	1641
Hyacinthe Taone (2)	1642 - 1644
Jean-Michel de Judicibus	6. X. 1644 - 7. IV. 1647
Maurice Solaro	1650
Michel-Ange Massena (2)	2. XI. 1650 - 24. IV. 1652

Paul Bontà (2)	VI.1652 - 10.IV.1654
Hyacinthe Taone (3)	16.VII.1654 - 1.IV.1656
André Bandetus	2.II.1656 - 15.V.1658
Louis Massiéra	5.VIII.1658 - 24.IV.1660
Lattantius	11.X.1660 - 2.II.1661
Jean-Michel de Judicibus (2)	2.II.1661 - 14.III.1663
Michel-Ange Massena (3)	27.IX.1663 - 22.III.1665
Ange-Vincent de Finario	15.VII.1665 - 29.X.1666
Jean-Dominique Massa	illégitime (sur son cas cf. Registres du M.G. de Marinis AGOP, IV, vol. 127, pp. 45, 49, 53, 67, 79, 83, 91)
Jean-Michel de Judicibus (3)	11.I.1668
J.-B. Reinaldi	16.IX.1668 - 7.IV.1670
Louis Massiéra (2)	10.VII.1670 - ?
Antonin Pilus (?)	9.VII.1672 (?)
Thomas Montius (a Monte)	24.III.1673 - 28.III.1674
François Turrianus	3.XI.1674 - 29.III.1676
Joseph-Marie Gazani	2.XI.1676 - 31.VIII.1677
Joseph-Marie Bonetti	1.IV.1679 - 3.IV.1680
J.-B. Rainaldi (2)	2.VIII.1680 - 12.IV.1682
Honoré Ratti	26.XI.1682 - 7.IV.1684
Ange-Théodore Reinaldi	13.XI.1684 - 10.XI.1685
Hyacinthe-Marie Arbaudus	4.VI.1686 - 13.XI.1687
Jean-Honoré Cameranus	1688 (?)
Dominique-Joseph Marchesan	10.IX.1694 - 24.III.1698
Dominique-Marie Pellegrinus	23.VI.1699 - 6.IV.1700
Jean-François Cauvino	22.VII.1700 (?)
Pierre-Maurice de Orestis	1703 (?)
Joseph-André Masino	24.VIII.1710 - 17.I.1711
Jean-André Cauvino	16.XI.1712 (?)
Pierre-Maurice de Orestis (2)	1716 (?)
Pierre-Jérôme Caravadosso	1721 (?)
Joseph-Marie Galleani	29.XI.1727
Jourdain-Marie Passeri	14.IV.1730 - 1732
François Maistre	4.VI.1735 (?)
Joseph-Marie Pascheri	VI.1737 - 1739
Félix Gagliardi	18.VII.1739 (?)
Jean-André Avenas	9.XI.1745 - 27.IX.1749
Thomas-Marie Rossi	11.XII.1749 - 17.IV.1751
Jean-André Avenas (2)	3.XI.1751 - 4.V.1783

Pierre Martyr Camerani	3.VIII.1753 - 14.X.1754
Hyacinthe-Marie Trinchieri	1.II.1755 - 25.XI.1756
Jean-François Bertò	2.VI.1757 - 4.III.1758
Pierre Martyr Camerani (2)	16.X.1758 - 7.IV.1760
Hyacinthe-Marie Trinchieri (2)	1.XI.1760 (?)
Jean-François Bertò (2)	11.XI.1762 - 2.VII.1764
Pie Galea	17.VII.1764 - 20.IX.1766
Joseph Ardizzoni	8.VI.1768 - 4.IV.1770
Pierre-Vincent Focard	7.VIII.1770 - 3.II.1772
Joseph-Thomas Bertò	? - 15.IV.1774
Pierre Martyr Camerani (3)	17.VI.1774 - 21.I.1775
Joseph Vincent Spittalier	4.XI.1776 - 10.I.1778
Jean-François Bertò (3)	1779 (?)
Pierre-Vincent Focard (2)	19.XI.1780 - 24.IV.1782
Jean-Michel Avenas	7.IX.1782 - 24.IV.1784
Pie Galea (2)	3.VII.1784 - 19.IV.1786
Jean-François Bertò (4)	5.IX.1786 - 1.VII.1787
Louis Coppon	13.I.1791 - 20.I.1792
J.-B. Mabil	1.VIII.1792

---